

Cahier des Charges – Appel à Projets

Vacances Culturelles en Occitanie – Automne et fin d'année 2026

Une co-construction des projets entre la DRAC et les porteurs de projets est recommandée avant tout dépôt de demande de subvention (contacts ci-dessous).

1. Contexte et objectifs

1.1 Contexte

Dans un contexte marqué par une exposition croissante des jeunes aux écrans et aux risques associés, le ministère de la Culture souhaite renforcer les politiques d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC). Les Vacances culturelles visent à offrir des alternatives éducatives et créatives à la consommation passive d'écrans, en favorisant l'engagement, la rencontre et la pratique artistique collective.

Les périodes de vacances scolaires, notamment celles d'automne et de fin d'année, constituent des moments privilégiés pour aller à la rencontre des jeunes et des familles, en particulier celles et ceux qui ne partent pas en vacances ou disposent de peu d'offres culturelles.

1.2 Objectifs

Cet appel à projets s'inscrit dans une démarche de démocratisation culturelle et d'innovation sociale. Il a pour objectif principal de favoriser l'accès à des expériences culturelles de qualité, impliquant des professionnels de la culture justifiant d'activités de création et de diffusion, pour les jeunes et les familles, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité ou résident dans des territoires où l'offre culturelle est limitée.

Pour y parvenir, les projets soutenus devront :

- Investir des lieux non conventionnels pour y déployer des activités culturelles, tels que les centres de loisirs, les centres sociaux, les structures médico-sociales, ou encore les lieux de vacances comme les campings. Cette approche vise à aller à la rencontre des publics là où ils se trouvent, en dehors des cadres traditionnels.
- Encourager la participation active des jeunes, notamment en intégrant des dispositifs de bénévolat culturel ou en leur offrant des rôles dans la conception, l'organisation ou l'animation des projets. L'objectif est de les positionner comme acteurs à part entière de leur parcours culturel.
- Renforcer les synergies entre les acteurs en consolidant les partenariats entre les professionnels de la culture et de l'art, les acteurs socio-éducatifs, les réseaux d'éducation populaire, et les collectivités territoriales. Une collaboration étroite entre ces différents partenaires est essentielle pour garantir la pertinence et la pérennité des initiatives proposées.

En ciblant à la fois l'accessibilité, l'innovation et la co-construction, cet appel à projets entend contribuer à réduire les inégalités d'accès à la culture et à enrichir le paysage culturel des territoires, tout en valorisant l'engagement des jeunes.

2. Publics cibles

Les projets devront prioritairement s'adresser :

- Aux enfants, adolescents et familles ne partant pas en vacances ou disposant de peu d'offres culturelles.
- Aux jeunes en situation de vulnérabilité (en lien avec les acteurs de la solidarité, les structures médico-sociales et la Protection Judiciaire de la Jeunesse).
- Aux territoires ruraux et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

3. Disciplines et thématiques éligibles

Toutes les disciplines artistiques et culturelles sont concernées, avec une attention particulière pour :

- Le livre et la lecture : projets visant à promouvoir l'accès à la lecture, la création littéraire ou la diffusion du livre sous toutes ses formes ;
- Le patrimoine de proximité : actions valorisant le patrimoine local, matériel ou immatériel, et favorisant son appropriation par les publics ;
- L'éducation à l'image, aux médias et à l'information : projets visant à renforcer les compétences critiques et créatives des publics face aux images, aux médias et à l'information.

Les projets devront intégrer une dimension expérimentale (innovation dans les méthodes, les formats ou les publics ciblés), collective (implication de plusieurs acteurs ou publics) et inclusive (accessibilité, diversité des participants, adaptation aux besoins spécifiques).

Les projets, et notamment la médiation, seront de préférence gratuits pour les publics.

4. Critères d'éligibilité

4.1 Porteurs de Projets

- Acteurs culturels (associations, compagnies, artistes, etc.).
- Structures socio-éducatives (centres sociaux, MJC, etc.).
- Réseaux d'éducation populaire.
- Collectivités territoriales et leurs partenaires.
- Acteurs du tourisme social et solidaire (UNAT, FNHPA, etc.).

4.2 Projets Éligibles

Les projets doivent :

- Être spécifiques aux périodes des vacances d'automne et de fin d'année 2026.
- Être inscrits dans les principes de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en articulant, dans la mesure du possible, rencontre avec les artistes ou les œuvres, pratique artistique et acquisition de connaissances
- Se dérouler sur une durée minimale de 5 jours (ou 10 ½ journées).
- Cibler les publics prioritaires (voir section 2).
- Se dérouler dans des lieux non spécifiquement dédiés à la culture (centres de loisirs, campings, etc.).

- Favoriser la participation active des jeunes (création, bénévolat, etc.).
- S'inscrire dans une logique partenariale (co-construction avec des acteurs locaux).

4.3 Budget

Les projets doivent faire l'objet de co-financements et de partenariats. Ils pourront bénéficier d'un soutien financier dans la limite des crédits alloués par la DRAC. Les porteurs devront fournir un budget détaillé et justifier les dépenses.

5. Modalités de candidature

5.1 Calendrier

Lancement de l'appel à projets	30 juin 2026
Date limite de dépôt des candidatures	15 septembre 2026
Déploiement des projets	Vacances de Toussaint et Noël 2026
Bilan et évaluation	Janvier 2027

5.2 Dépôt des Candidatures

Les dossiers de candidature devront être déposés via la plateforme Démarches Numériques. Ils comprendront :

1. Une fiche de présentation du projet (objectifs, publics, territoires, partenariats, calendrier).
2. Un budget détaillé.
3. Une note d'intention expliquant la démarche artistique et pédagogique.
4. CV des intervenants
5. Les justificatifs administratifs (statuts, rib, etc.).

5.3 Sélection des Projets

Les critères de sélection incluront :

- La pertinence par rapport aux objectifs des Vacances culturelles.
- La qualité artistique et pédagogique.
- L'impact territorial et l'accessibilité.
- La pérennité et la répliquabilité du projet.

6. Contacts

Pour toute question, contacter :

- Sébastien Blancher : Ariège, Hautes-Pyrénées, Gers
- Pascal Andurand : Haute-Garonne
- Anne-Valérie Thauront : Lot, Tarn-et Garonne
- Marion Brun : Aveyron, Tarn
- Marie Gouyon : Gard, Lozère, Hérault
- Silvy Castel : Aude, Pyrénées-Orientales

- Bernard Salanié pour les questions générales sur l'appel à projet.